



rabat
ville
verte



المركز الجهوي للاستثمار
Centre Régional d'Investissement
الرباط - سلا - الفخيرة
Rabat-Salé-Kénitra
0000E - 0W0 - ZIZEQ0

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET N°04/2024

OCCUPATION TEMPORAIRE DE TROIS LOCAUX
COMMERCIAUX AU SEIN DE LA FORÊT URBAINE IBN
SINA DE RABAT

Sommaire

Préambule.....	3
Prescriptions Administratives, Financières et techniques	3
1. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt:.....	3
1.1. Présentation du projet:	3
2. Dispositions financières:	4
2.1. Caution provisoire :	4
2.2. Redevance et charges d'ouverture:	5
2.3. Dépôt de garantie :	5
3. Dispositions administratives et techniques.....	5
3.1. Durée d'occupation temporaire:.....	5
3.2. Délais de réalisation:	6
3.3. Engagements du soumissionnaire attributaire:.....	6
3.4. Réalisation des travaux d'équipement:.....	7
Règlement de consultation et processus de sélection :	7
1. Dossier de candidature :	7
2. Sélection :	9
2.1. Remise du dossier de sélection :	9
2.2. Evaluation des soumissionnaires :	10
2.3. Classement des soumissionnaires :	11
3. Dispositions diverses.....	12
3.1. Demande d'éclaircissements :	12
3.2. Notification des résultats:	12
3.3. Délai de validité des offres:	12
3.4. Procédure sans suite:	13
3.5. Monnaie de l'offre financière :	13
ANNEXES	14

Préambule

Le présent Appel à Manifestation d'Intérêt vise à sélectionner des investisseurs potentiels pour l'équipement et l'exploitation de trois locaux commerciaux, d'une superficie de 27m² chacun, au niveau de la Forêt Urbaine Ibn Sina de Rabat.

Dans le cadre du présent AMI, l'investisseur a la possibilité de soumissionner pour un local à part entière ou pour les trois locaux à la fois.

Prescriptions Administratives, Financières et techniques

1. Objet de l'Appel à Manifestation d'Intérêt :

Dans le cadre des efforts déployés pour promouvoir la Forêt Ibn Sina de Rabat, le présent Appel à Manifestation d'Intérêt est lancé pour sélectionner des investisseurs potentiels pour l'équipement et l'exploitation de trois locaux commerciaux au niveau de la Forêt Urbaine Ibn Sina de Rabat, pour une occupation temporaire d'une durée de cinq (5) ans renouvelable d'année en année par tacite reconduction.

1.1. Présentation de la Forêt Urbaine Ibn Sina :

Aménagée au cœur de la ville de rabat, la forêt urbaine Ibn Sina a été aménagée sur une superficie de 56,5 hectares dans le cadre du projet « Rabat Ville Lumière ».

Elle englobe, outre les plantations, les sentiers et parcours réservés aux marcheurs et coureurs s'ajoutent des espaces de jeux pour enfants des aires de sports et des terrains de football ouverts au public.

La forêt Ibn Sina est une forêt urbaine où les amateurs et professionnels du sport affluent pour évacuer le stress, gagner en énergie, affiner le corps, améliorer leurs capacités cardio-vasculaires, ou encore mieux dormir.

Dans les quatre derniers mois, la forêt urbaine Ibn Sina a accueilli en moyenne 2 190 visiteurs par jour. En fin de semaine, la fréquentation est plus élevée, atteignant en moyenne 3 218 visiteurs par jour, avec des pics de fréquentation pouvant atteindre 10 000 visiteurs.

1.2. Description des locaux :

Les locaux relatifs au projet sont facilement accessibles, repérables et se trouvent au cœur de la ville de Rabat. Les locaux en question sont accessibles grâce aux sentiers disponibles au niveau de la

Forêt Urbaine Ibn Sina. Chaque local se situe à proximité d'espaces de jeux, espaces de sports ou zones de loisirs. Des blocs sanitaires de 31m² se situent aux côtés de chaque local.

Un ensemble de projets de réaménagement et mise à niveau de la Forêt Urbaine Ibn Sina sont entamés afin de la promouvoir et améliorer son accessibilité auprès du public.

Le projet envisagé consiste en l'équipement et l'exploitation de trois locaux avec terrasses dont les superficies sont comme suit

Local	Superficie
Local n°1 : Côté entrée principale	27 m ²
Local n°2 : Côté terrains de football	27 m ²
Local n°3 : Côté Lac	27 m ²

Aux superficies susmentionnées s'ajoutent des blocs sanitaires se situant à côté de chaque local qui sont d'une superficie de 31m².

1.3. Affectation des locaux :

Le projet envisagé consiste en l'équipement et exploitation de locaux commerciaux au cœur la Forêt Urbaine Ibn Sina de Rabat à usage café, restaurant, snacks, commerce de loisirs ...

TRES IMPORTANT : En cas de proposition d'une offre pour les trois locaux, le soumissionnaire doit proposer une conception différente et une activité distincte pour chaque local commercial.

2. Dispositions financières :

2.1. Caution provisoire :

- Afin de garantir leurs engagements, les soumissionnaires doivent joindre dans leurs dossiers, un cautionnement provisoire d'une valeur de 45 000 DH pour chaque local ;
- L'attestation de ce cautionnement devra être au nom de la SDL RABAT VILLE VERTE, et émise par une banque marocaine agréée ou par la CDG et ne devra pas porter de date limite de validité ;

- Ce cautionnement provisoire sera restitué à la signature de la convention d'occupation temporaire et au versement du montant du dépôt de garantie ;
- Les cautions provisoires des soumissionnaires non retenus leur seront restituées après achèvement des travaux de la commission dans un délai ne dépassant pas trois mois ;
- En cas de désistement d'un concurrent ayant soumissionné au présent appel à manifestation d'intérêt, avant la signature de la convention d'occupation temporaire, la caution restera acquise par RABAT VILLE VERTE.

2.2. Redevance et charges d'ouverture :

- La redevance mensuelle sera proposée par le soumissionnaire dans son offre financière ;
- Les redevances seront payées trimestriellement et d'avance. Tout trimestre commencé sera dû intégralement ;
- Les charges et taxes devront être payées dans un délai ne dépassant pas 30 jours à compter de leur notification à l'attributaire ;
- Les redevances seront majorées de **3% HT** de plein droit et sans aucune formalité ou demande, au 1^{er} Janvier de chaque année.
- Au cas où le délai entre la signature de la convention et la clôture du premier exercice ne dépasserait pas 6 mois, cette disposition ne serait appliquée qu'à partir du 1^{er} Janvier de l'année N+2 ;
- Le préavis pour libérer le local en cas de dénonciation est de 6 mois.

2.3. Dépôt de garantie :

Au moment de la signature de la convention, l'attributaire devra verser au bénéfice de la SDL RABAT VILLE VERTE une garantie égale au montant TTC de deux trimestres de redevance. Ce dépôt de garantie ne constitue pas une avance de paiement. Son remboursement sera effectué soixante (60) jours après la date de fin d'occupation et après déduction de toutes les sommes dues ou autres.

3. Dispositions administratives et techniques

3.1. Durée d'occupation temporaire :

La durée de l'occupation temporaire aux fins d'exploitation commerciale est d'une durée de cinq (5) ans

renouvelable d'année en année par tacite reconduction, pour une durée maximale de 20 ans.

3.2. Délais de réalisation :

Le soumissionnaire attributaire est invité à réaliser les travaux d'équipement des locaux dans un délai de **trente jours (30j)** maximum, après la date de signature du procès-verbal de mise à disposition des locaux.

3.3. Engagements du soumissionnaire attributaire :

- L'attributaire devra financer la réalisation des travaux d'équipement de chaque local, l'obtention des autorisations nécessaires et la prise en charge des frais qui en découlent ;
- L'attributaire s'engage à mettre en place un dispositif de sécurité et de protection et de lutte contre les incendies au niveau de chaque local ;
- L'attributaire s'engage à réaliser les travaux d'équipements nécessaires sous sa responsabilité exclusive ;
- L'attributaire s'engage à respecter la destination des locaux et ne peut, sans accord préalable et écrit de la SDL RABAT VILLE VERTE, modifier en tout ou en partie cette destination ou procéder à des aménagements à caractère mobilier ou immobilier, ni exercer dans le local ou faire exécuter par qui que ce soit aucune autre activité ;
- L'attributaire n'est pas autorisé à donner en gestion libre, en partie ni en totalité, sans l'autorisation préalable et écrite de la société RABAT VILLE VERTE, sous peine de résiliation de la convention ;
- L'attributaire s'engage à informer la société RABAT VILLE VERTE des dates de réalisation des travaux et de lui rendre compte tous les sept (07) jours de leur avancement.

N.B. la société RABAT VILLE VERTE se réserve le droit de superviser ces travaux ;

- L'attributaire s'engage à la bonne tenue de chaque local et de ses abords immédiats. Il s'engage à mettre en place les moyens humains et matériels pour assurer la propreté du local et sanitaires, ainsi que la sécurité des abords ;
- L'attributaire s'engage, en cours de l'exploitation et à chaque fois que cela sera nécessaire, au renouvellement du mobilier de chaque local ;
- L'attributaire sera tenu d'accepter, tous les travaux dont la société RABAT VILLE VERTE envisage la réalisation dans les parties communes à condition qu'ils soient programmés et que la société RABAT VILLE VERTE ait préalablement informé le soumissionnaire un mois (1) à l'avance, sauf cas d'urgence ;

- L'attributaire s'engage à effectuer de façon continue à l'intérieur de son local, une communication de qualité sur l'activité envisagée ;
- L'attributaire s'engage à présenter à RABAT VILLE VERTE, avant le commencement de l'exploitation, les attestations d'assurance couvrant les risques de responsabilité civile, accidents travail, et multirisques ...
- L'attributaire s'engage à proposer des prestations de qualité élevée, qu'il s'agisse du service, de l'accueil réservé aux visiteurs, ou des produits destinés à la vente ou à la consommation ;
- L'attributaire devra être le seul responsable de son personnel et des biens dont il a la garde de tout dommage corporel, matériel et immatériel, ainsi que de toute dégradation survenue ;
- L'attributaire s'engage à démarrer l'exploitation du local **trente jours (30j)** à partir de l'attribution des locaux.

3.4. Réalisation des travaux d'équipement :

Le soumissionnaire attributaire sera chargé de la réalisation des travaux d'équipement des locaux. Il se chargera de l'établissement et du dépôt de demande de toutes les autorisations nécessaires pour l'ouverture de chaque local au public.

Le soumissionnaire attributaire établira les avants projets qui seront soumis à l'approbation de la société RABAT VILLE VERTE. Les avants projets sommaires et les avants projets définitifs devront être approuvés dans un délai maximum de sept (07) jours à compter de leur réception par la société RABAT VILLE VERTE.

Lors de la période de réalisation des travaux, le soumissionnaire attributaire est tenu de ne pas dégrader les espaces communs ainsi que les espaces verts. En cas de dégradations constatées le soumissionnaire attributaire aura à sa charge la remise en état des lieux. Un PV de constat des dégradations sera établi et signé contradictoirement mentionnant toutes les dégradations causées par le soumissionnaire attributaire.

Règlement de consultation et processus de sélection :

1. Dossier de candidature :

Le dossier de candidature se compose des parties suivantes :

Partie 1 : Dossier Administratif

Partie 2 : Offre technique

Partie 3 : Offre financière

Partie 1 : Dossier administratif

- Le récépissé du cautionnement provisoire ;
- Une lettre qui formalise la demande de participation du soumissionnaire à l'Appel à Manifestation d'Intérêt. Cette demande devra être adressée à Monsieur le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la Région de Rabat Salé Kénitra et accompagnée de pièces justifiant les pouvoirs conférés à la personne agissant au nom du soumissionnaire ; **(Voir modèle en annexe n°3)** ;
- Une déclaration sur l'honneur ; **(Voir modèle en annexe n°4)** ;
- Les statuts de la Société ;
- Un certificat de moins de 3 mois d'immatriculation au registre de commerce ;
- Une attestation de régularité fiscale datant de moins de 3 mois certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ;
- Le présent règlement d'Appel à Manifestation d'Intérêt dûment paraphé et signé par le représentant légal du soumissionnaire.

Partie 2 : Offre technique

L'offre technique est composée des pièces suivantes :

- **Note de présentation succincte du projet :**

Elle comprend notamment les objectifs, consistance, planning de réalisation de l'équipement, impact socio-économique (emplois directs et indirects à créer), autres impacts, rentabilité financière et économique du projet, hypothèses et conditions de l'élaboration de l'investissement, modalités de financement du projet, et tout autre aspect que le soumissionnaire souhaite mettre en exergue.

- **Montage technique du projet :**

Il est composé des éléments suivants :

- Une note détaillée sur le projet présentant son activité et son fonctionnement pour chacun des locaux commerciaux.
- La liste détaillée des références du soumissionnaire dans le domaine du projet listant l'ensemble des projets détenus et en cours de gestion ainsi que les superficies des locaux, leurs coordonnées et leurs capacités d'accueils ;

- Une fiche technique du projet qui comprend la conception détaillée du projet, une note de présentation appuyée de photos/maquettes, les fiches techniques du matériel et équipements à utiliser pour l'équipement des locaux ainsi que le coût estimatif détaillé des travaux d'équipements à réaliser ;
- Le CV et les copies certifiées conformes et des Diplômes du concurrent / représentant légal de la société soumissionnaire le cas échéant.

- **Montage financier :**

Ce dossier devra comprendre :

- Un descriptif du montage financier du projet ainsi qu'un détail des apports en fonds propres et des autres modes de financement et comprenant également les estimations des produits et charges prévisionnels ;
- L'attestation de capacité financière (**Voir modèle en annexe n°6**).

Partie 3 : Offre financière

L'offre financière doit préciser la redevance d'occupation temporaire relative de chaque local qui sera mis à disposition du soumissionnaire pour le développement de son projet. Chaque local proposé fera l'objet d'une offre financière à part entière composée de :

- Un acte d'engagement dûment signé, par lequel le candidat s'engage à occuper temporairement le local et réaliser les travaux d'équipement conformément au dossier présenté (**Voir modèle en annexe n°5**) ;
- Le bordereau relatif à la redevance dûment renseigné et signé par le soumissionnaire (**Voir modèle en annexe n°7**) ;

Remarque : Le soumissionnaire qui soumettra son dossier de candidature incomplet ne sera pas retenu. Toutefois, la Commission d'examen des dossiers se réserve le droit de demander un complément d'information si elle le juge nécessaire.

2. Sélection :

2.1. Remise du dossier de sélection :

Un dossier de soumission sera remis pour chaque local commercial désigné au niveau du paragraphe 1.2 du présent règlement.

Le dossier de sélection sera placé dans un pli scellé comportant sur sa face les mentions suivantes (un dossier de soumission par local commercial) :

- La raison sociale du soumissionnaire et sa forme juridique ;
- L'objet : « **Dossier de sélection pour l'occupation temporaire du local commercial n°xx côté xxxxxxxxxxxx au niveau de la Forêt Ibn Sina de Rabat** » ;
- La mention : « **Offre à n'ouvrir que par la Commission compétente** ».

Ce pli contient trois enveloppes distinctes comprenant :

- a. **La première enveloppe** : Elle contient les pièces du dossier administratif. Cette **enveloppe doit être fermée et porter de façon apparente la mention « Dossier administratif »** ;
- b. **La deuxième enveloppe** : Elle contient l'offre technique du soumissionnaire. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention « **Offre technique** » ;
- c. **La troisième enveloppe** : Elle contient l'offre financière du soumissionnaire. Elle doit être fermée et porter de façon apparente la mention « **Offre financière** ».

Ledit dossier devra être déposé contre accusé de réception, au plus tard le :

Le 03/07/2024 à 16h30

A l'attention de :

**Monsieur le Directeur du Centre Régional d'Investissement
de la Région de Rabat-Salé-Kénitra**

Adresse : 23, Avenue de la Victoire – Rabat – Maroc

Tél : 05 37 77 64 00/ 05 37 29 03 28

2.2. Evaluation des soumissionnaires :

Le jugement des offres se fera, pour chaque local commercial à part, tels que désignés au niveau du paragraphe 1.2 du présent Règlement. Une procédure en deux phases sera adoptée pour l'attribution de cet AMI :

Phase 1 : Analyse préliminaire des offres

Cet examen tend à s'assurer de la conformité globale des propositions par rapport aux stipulations du présent AMI, notamment pour les pièces du « Dossier administratif ».

NB : Tout dossier de candidature incomplet et/ou présentant des discordances conduira, le cas échéant, à l'exclusion du soumissionnaire concerné.

Phase 2 : Evaluation des offres

Note Technique : Notée sur 100 pts

Les critères et le système de notation utilisés pour l'évaluation des offres sont les suivants :

Désignation	Note	Note Globale maximale
Pertinence du concept		
Adéquation du concept général du projet avec le positionnement et le cadre de la Forêt Ibn Sina	Satisfaisante	25
	Moyennement Satisfaisante	12
	Pas satisfaisante	0
Cohérence du montage financier	Satisfaisante	20
	Moyennement Satisfaisante	10
	Pas satisfaisante	0
Dossier d'équipement		
Qualité du dossier d'équipements (plans, équipements, matériels, matériaux, mobilier...)	Satisfaisante	20
	Moyennement Satisfaisante	10
	Pas satisfaisante	0
Références		
Les références de projets similaires détenus et gérés par le soumissionnaire ayant le même dimensionnement que le projet objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt. 5 Points par projet de même envergure dans la limite de 25 points		25
Expérience Professionnelle		
Expérience professionnelle du concurrent / représentant légal de la société soumissionnaire dans le domaine concerné par la prestation : 2 Points par année d'expérience dans la limite de 10 Points		10

La note de chaque concurrent est calculée sur la base de la grille de notation ci-dessus.

Tout candidat ayant une note technique NT<60 sera écarté

Notation financière : Notée sur 100 pts

La notation financière concerne les seuls concurrents retenus à l'issue de la notation technique.

La note maximale est attribuée au concurrent ayant présenté l'offre la plus avantageuse, les notes des autres concurrents sont calculées comme suit :

$$\frac{\text{Offre du Concurrent}}{\text{Offre la plus avantageuse}} \times 100$$

2.3. Classement des soumissionnaires :

A l'issue de la notation financière des soumissionnaires, un classement par ordre décroissant de notes sera établi. Le projet objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt serait ainsi attribué au concurrent ayant disposé de la meilleure note financière.

En cas d'ex-æquo, le concurrent qui sera retenu est celui qui aura la meilleure note technique en additionnant les deux critères suivants : « Pertinence du concept » et « Références ».

3. Dispositions diverses

3.1. Demande d'éclaircissements :

Des éclaircissements sur le processus de sélection peuvent être demandés à l'adresse suivante jusqu'à deux (2) jours ouvrables avant la date limite de dépôt du dossier :

Bureaux de la SDL RABAT VILLE VERTE au niveau de l'Administration du Parc Hassan II de RABAT

Tél : 06 61 157 153

3.2. Visite des lieux :

En vue de permettre aux soumissionnaires de mieux appréhender le dimensionnement du projet et du local commercial objet du présent Appel à Manifestation d'Intérêt, une visite des lieux sera tenue le jour et l'heure mentionné dans l'avis de publicité du présent AMI.

Il sera dressé un Procès-verbal de la visite des lieux qui mentionnera les demandes d'éclaircissements et les réponses données aux concurrents.

3.3. Notification des résultats :

A la fin de la procédure de l'AMI, le soumissionnaire attributaire sera informé par tout moyen d'information donnant date exacte émanant de Monsieur le Directeur du Centre Régional d'Investissement de la région de Rabat Salé Kénitra.

Les soumissionnaires non retenus seront également informés et les lettres de caution leur seront retournées.

3.4. Délai de validité des offres :

Les soumissionnaires restent engagés par leurs offres pendant un délai de Soixante Quinze (75) jours à compter de la date d'ouverture des plis.

Si la commission de l'AMI estime ne pas être en mesure d'effectuer son choix pendant le délai prévu ci-dessus,

le maître d'ouvrage saisit les concurrents, avant l'expiration de ce délai par lettre recommandée avec accusé de réception et leur propose une prorogation pour un nouveau délai qu'il fixe. Seuls les soumissionnaires ayant donné leur accord par lettre recommandée avec accusé de réception adressée au maître d'ouvrage, avant la date limite fixée par ce dernier, restent engagés pendant ce nouveau délai.

3.5. Commission d'examen des offres

Les réunions de la Commission d'ouverture des plis et d'examen des offres se tiennent au siège du Centre Régional d'Investissement. La Commission est présidée par le Wali de la région de Rabat-Salé-Kenitra ou son représentant, et comprend dans sa composition :

- Le Directeur du Centre Régional d'Investissement RSK ou son représentant ;
- Le Directeur Général de la Société de Développement Local RABAT VILLE VERTE SA.

Le président de la Commission peut convoquer toute personne à assister aux travaux de cette assemblée.

3.6. Procédure sans suite :

Jusqu'à la sélection d'une candidature, l'administration se réserve le droit d'interrompre, de suspendre ou d'annuler le processus d'Appel à Manifestation d'Intérêt, préalable à l'attribution de l'autorisation d'occupation temporaire et se réserve la possibilité de ne pas donner suite aux offres reçues, sans que les soumissionnaires puissent demander une quelconque indemnisation en contrepartie.

3.7. Monnaie de l'offre financière :

Le Dirham est la monnaie dans laquelle doivent être exprimés les prix des offres financières présentées par les soumissionnaires.

Lorsque le concurrent n'est pas installé au Maroc, son offre peut être exprimée en euros. Dans ce cas, pour être évalués et comparés, les prix des offres exprimées en monnaie étrangère feront l'objet d'une conversion en Dirhams. Cette conversion doit s'effectuer sur la base du cours vendeur du dirham en vigueur le premier jour ouvrable de la semaine précédant celle du jour d'ouverture des plis donné par Bank Al-Maghreb.

Lu et accepté par le soumissionnaire



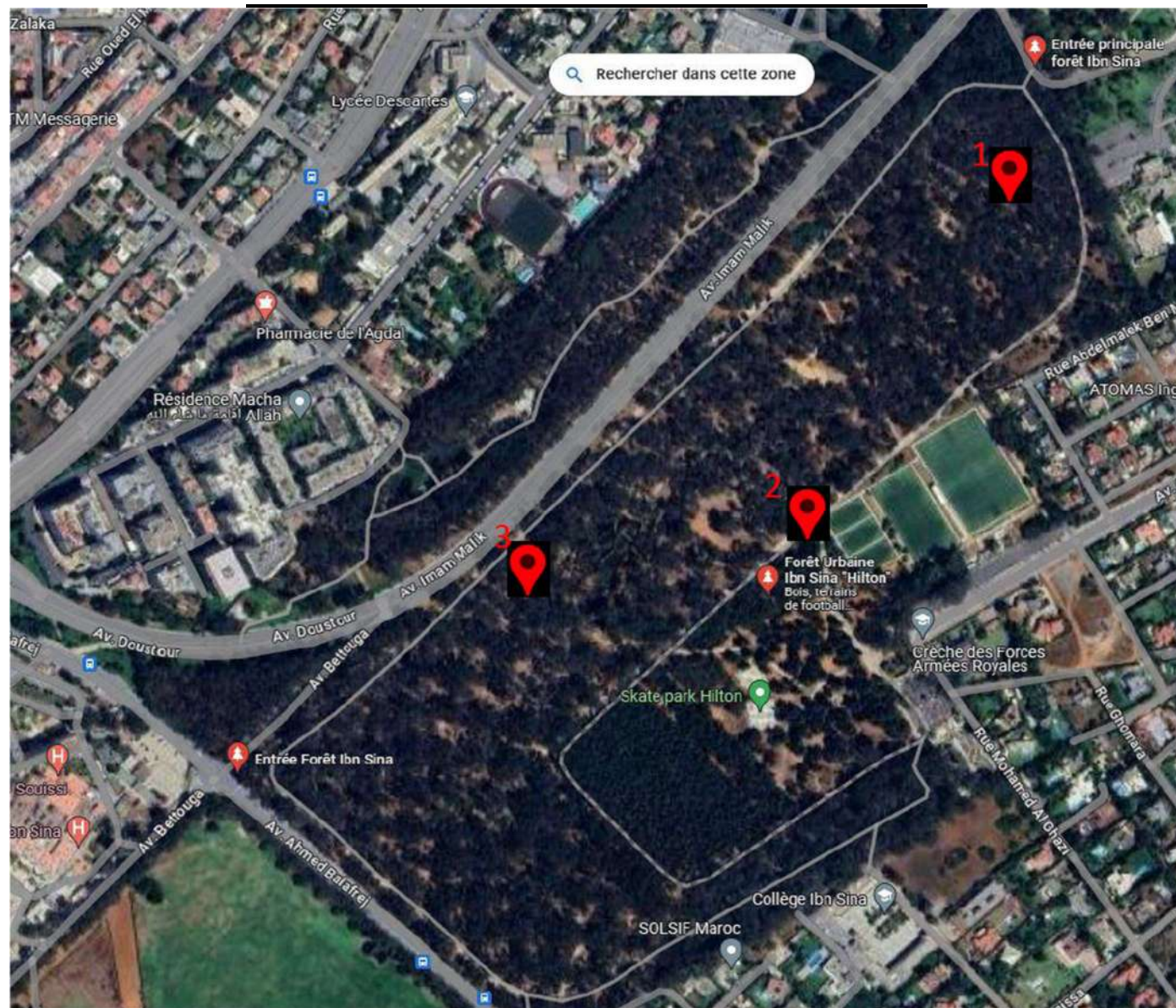
rabat
ville
verte



المركز الجهوي للاستثمار
Centre Régional d'Investissement
الرباط - سلا - القنيطرة
Rabat-Salé-Kénitra
05370 4000 - 05370 4000

ANNEXES

Annexe n°1 : Plan de situation



Annexe n°2 : Photos



Annexe N°3 : Modèle lettre de demande de participation à l'AMI

Nom,Prénom.....
Adresse.....
N°de tél.....
Fax.....
Adresse mail.....

A l'attention de
Monsieur le Directeur du Centre Régional d'Investissement RSK

Monsieur le Directeur,

Je soussigné, (Prénom,
Nom)(Fonction
/Qualité)

Agissant au nom et pour le compte de.....(Raison sociale et
Forme juridique)

Demande de participer à l'Appel à Manifestation d'Intérêt relatif à l'équipement et l'exploitation du
local commercial n°xx coté à la Forêt Urbaine Ibn Sina.

Annexe N°4: Modèle de déclaration sur l'honneur

Je soussigné, (Prénom, Nom)..... (Fonction/Qualité)

Agissant au nom et pour le compte de.....(Raison sociale et Forme juridique)

Déclare sur l'honneur:

- Que les informations communiquées dans le Dossier de soumission relatif à l'Appel à Manifestation d'Intérêt sont exactes ;
- Que la société que je représente n'est ni en liquidation judiciaire, ni en redressement judiciaire;
- Qu'en cas de sélection, au titre de cet Appel à Manifestation d'Intérêt, la structuration juridique de l'entité devant réaliser le projet (notamment sa forme juridique, l'identité de ses actionnaires et leur contribution au capital) restera inchangée jusqu'à la conclusion de la convention d'exploitation et de valorisation.
- Ne pas avoir de contentieux en cours avec le Royaume du Maroc, ni être une société affiliée à toute société ayant un contentieux en cours avec le Royaume du Maroc ;
- Ne pas être en état de violation des lois et règlements du Royaume du Maroc en matière de protection de l'environnement, de droit du travail, de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme ;
- Ne pas avoir fait l'objet, lors des trois (3) dernières années, d'une interdiction temporaire ou définitive de participer à des appels d'offres publics dans son pays d'origine ou au Royaume du Maroc.

Nom du soumissionnaire:	Adresse: N° de téléphone: N° de fax : E-mail:
Raison sociale:	
Nom de la personne habilitée à soumettre la Manifestation d'Intérêt au nom du soumissionnaire :	Adresse: N° de téléphone: N° de fax : E-mail:
Nom de la personne à contacter par l'administration en cas de besoin (compléments, réponse aux éclaircissements...) :	Adresse: N° de téléphone: N° de fax : E-mail:

Signature du Soumissionnaire

Annexe N°5: Modèle d'acte d'engagement

Nous soussignés :(Nom et Prénom ou raison sociale).....

Domiciliés à:(Adresse personnelle ou du siège social).....

Nationalité :.....

Numéro de la CIN :.....

Numéro d'immatriculation au registre de commerce:.....

Numéro de Patente :.....

Déclarons avoir pris parfaite connaissance du règlement de l'AMI ainsi que de l'ensemble des documents constitutifs du présent.

Soumissionnons de manière ferme et irrévocable en vue de l'occupation temporaire pour l'équipement et l'exploitation, à usage de **en ce qui concerne le local commercial n°XX coté xxxxx pour:**

Une Redevance mensuelle y compris les charges de fonctionnement des parties communes (en chiffres et en lettres) de :

- DHS HORS TAXES

- TOUTES TAXES COMPRISES (TVA ET TAXE DES SERVICES COMMUNAUX AU TAUX EN VIGUEUR)

de dirhams.

Au cas où notre offre serait retenue, nous nous engageons à respecter les obligations prévues par les documents contractuels auxquels nous souscrivons sans restriction ni réserve.

Fait à.....le.....

Par

Signature et cachet

Annexe N°6: Modèle de l'attestation de capacité financière

ATTESTATION DE CAPACITE FINANCIERE

(Contenu à titre indicatif)

Nous soussignés, Nom de la banque, Société..... ayant le siège à.....

Représentée par: M./Mme.....

En qualité de:..... Et

par :.....

En qualité de:.....

Dûment habilités.

Attestons par la présente que la Société

Est titulaire du compte N° dans notre établissement et elle dispose à notre connaissance des moyens suffisants pour pouvoir équiper et exploiter le local commercial dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt lancé par la société Rabat VILLE VERTE.

Fait à, le.....
(SIGNATURE+ CACHET)

Annexe N°7: Modèle du Bordereau de la redevance

REDEVANCE MENSUELLE : Pour le Local Commercial n°xx

DESIGNATION	MONTANT(DH)	
Redevance mensuelle hors taxes y compris charges de fonctionnement		(A)
Taxe d'Edilité 10.5%		(B)
Total(A+B)		(C)
TVA 20% sur(C)		(D)
Total toutes taxes comprises (C+D)		

Arrêté le présent bordereau des redevances à la somme mensuelle (C+D) TTC de :

(Montant en lettre)

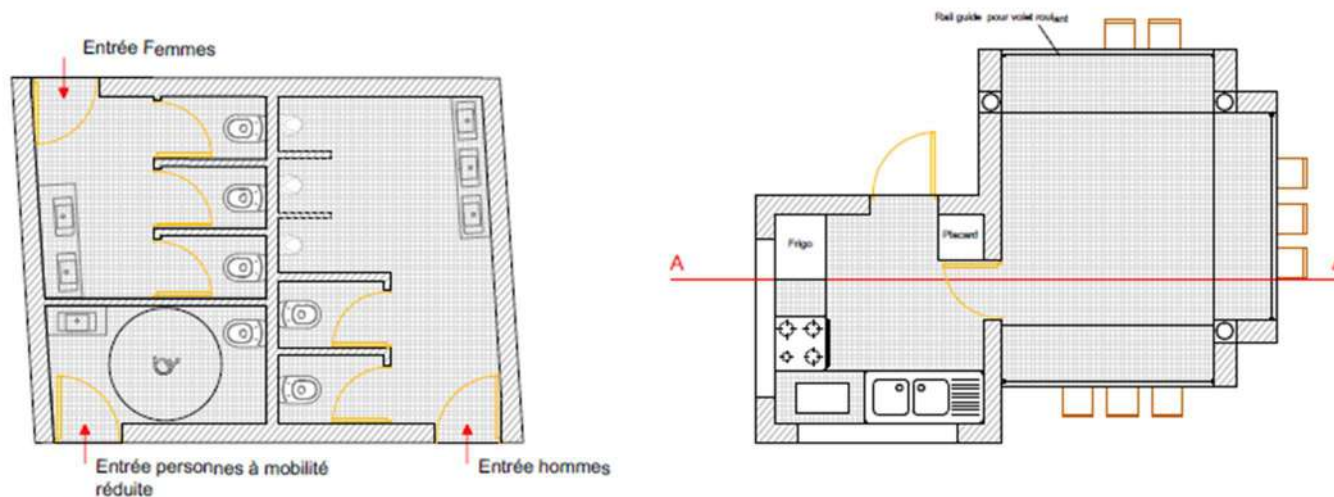
Par le soussigné,

A

Le.....

Signature et cachet

Annexe n°8 : Plans 2D



Toilettes

